

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DES MONTAGNES DE L'ARIEGE**

Séance du 10 septembre 2025

Délibération 2025_CS_003

OBJET : Élection du président ou de la présidente

Le 10 septembre 2025, à 14h00, les membres du comité syndical se sont réunis à la salle de l'auditorium au Parc de la Préhistoire à Tarascon sur Ariège, sur la convocation de Monsieur Claude DES en sa qualité de doyen.

Etaient présents MM(Mmes) les délégués :

Membres du Syndicat	Titulaires		Suppléants		Nombre de voix
Conseil Départemental de l'Ariège	Christine TEQUI	Présente			1
	Muriel FREYCHE	Présente			1
	Jean-Paul FERRE	Absent	Philippe PUJOL	Présent	1
	Raymond BERDOU	Présent			1
	Jérôme BLASQUEZ	Absent	Jean-Michel SOLER	Présent	1
Communauté de Communes de la Haute-Ariège	Alain NAUDY	Présent			1
	Jérôme MIQUEL	Présent			1
	Bolhème BOUFAID	Absent	Christian DUBUC	Présent	1
	Francis MAGDALOU	Présent			1
	Marc COLLEONI	Présent			1
Communauté de Communes Couserans Pyrénées	Alain SERVAT	Présent			1
	Patrick LAFONT	Présent			1
	Gérard CAMBUS	Absent			
	Patrick TIMBART	Absent			
	Michel PICHAN	Présent			1
Communauté de Communes du Pays d'Olmes	Marc SANCHEZ	Présent			1
	Claude DES	Présent			1
	Frédéric LAFFONT	Absent			
	Jean-Louis ROSSI	Absent			
	Michel SABATIER	Absent			

Nombre de membres en exercice : 25 – Présents : 20 – Votants : 20

Secrétaire de séance : Miquel Jérôme

Membres ayant quitté la séance :

Vu les articles L.5721-1 à L.5721-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu les articles 6, 7 et 8 des statuts du Syndicat Mixte du 25 Juillet 2025.

Vu la nécessité de procéder à l'élection du chef de l'exécutif du Syndicat Mixte

REÇU LE :

12 SEP. 2025

SGCD FOIX



Considérant que la commune d'Ax-les-Thermes a adhéré au Syndicat postérieurement à l'élection de la présidence.

Considérant que Christine TEQUI, élue présidente du Syndicat des Montagnes de l'Ariège à l'ouverture de la séance, souhaite pour des raisons de légitimité et de confiance, que les délégués de la commune d'Ax-Les-Thermes, puissent aussi exprimer leur vote sur la présidence du syndicat, et que l'élection de la présidence soit au complet des 5 collectivités adhérentes et de tous les délégués.

LE COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DES MONTAGNES DE L'ARIEGE :

Après avoir délibéré,
Sur proposition de la présidente,

- APPROUVE de procéder de nouveau au vote selon les modalités prévues lors de la 1^{ère} élection
- CONSTATE la seule candidature de Christine TEQUI

Madame Christine TEQUI est élue Présidente du Syndicat des Montagnes de l'Ariège

Autorise Madame Christine TEQUI la Présidente du Syndicat des Montagnes de l'Ariège à remplir toutes les formalités utiles en vue de l'exécution de la présente délibération.

Nombre de votants	Vote pour	Vote contre	Abstention
20	20	0	0

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme,

La Présidente
Christine TEQUI



Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture, le
Et publication le

REÇU LE :
12 SEP. 2025
SGCD FOIX

La présente décision peut faire l'objet d'un recours en annulation auprès du Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois.